

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVI

LÉVIS, FEVRIER 1940

No 2

LES PORTES DE QUÉBEC

La porte Saint-Louis

Le plan de la porte Saint-Louis fut dressé par M. Boisberthelot de Beaujours, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, qui servit d'ingénieur pour les fortifications de Québec après le départ de l'ingénieur Villeneuve. Le devis qui a été conservé disait: la porte aura de hauteur treize pieds sous clef et de largeur neuf pieds et demi entre deux tableaux. Le contrat pour la construction de la porte Saint-Louis fut accordé à Jean Lerouge et Pierre Janson dit Lapalme. Il fut signé le 3 juin 1693. C'est donc en 1693 que la première porte Saint-Louis fut construite. Le contrat donnait trois semaines aux entrepreneurs pour faire leur travail. La porte Saint-Louis fut reconstruite deux fois sous le régime français: en 1720, par M. de Lery père, et, en 1757, par M. de Lery fils. En 1783, la porte Saint-Louis subit de grandes réparations et, entre 1823 et 1832, et encore en 1873, elle fut entièrement reconstruite. En 1878, on remplaça la porte Saint-Louis par l'arche élégante mais peu militaire qu'on voit de nos jours.

La porte Saint-Jean

La porte Saint-Jean fut construite la même année que la porte Saint-Louis, c'est-à-dire en 1693. Le plan en avait été dressé par M. Boisberthelot de Beaujours, et elle était en tout absolument semblable à la porte Saint-Louis. Par le contrat signé le 3 juin 1693, on voit que les entrepreneurs de la porte Saint-Jean furent Hilaire Bernard de la Rivière

et François de Lajoue. Elle fut terminée avant l'automne de 1693. Les entrepreneurs reçurent deux mille trois cents livres pour leur ouvrage, avec en outre, pour chacun, quinze pots d'eau-de-vie pour le vin du marché. La porte Saint-Jean fut reconstruite en 1720 par M. de Lery père et, en 1757, par M. de Lery fils. Sous le régime anglais, la porte Saint-Jean fut reconstruite en 1791 et encore entre 1864 et 1867. Les autorités militaires ayant donné leur consentement à l'élargissement de la porte Saint-Jean, la corporation fit dresser, en août 1863, les plans et spécifications des travaux à accomplir. Ces plans comportaient deux portes de 20 pieds de hauteur chacune sur 10 de largeur, avec deux autres portes de sortie pour les piétons de 13 pieds de hauteur sur 7 de largeur. Les travaux de démolition de la porte Saint-Jean commencèrent le 13 octobre 1864, sous la direction de M. Louis Larose. Enfin, en 1898, elle fut complètement détruite et les fortifications qui l'encadraient furent même enlevées pour élargir la rue Saint-Jean. La porte Saint-Jean actuelle a été construite en 1938-1939.

La porte Saint-Nicolas ou du Palais

La porte Saint-Nicolas ou du Palais se trouvait dans la côte du Palais actuelle, un peu en bas de l'Hôtel-Dieu. Les documents du régime français font assez souvent mention de cette porte mais aucun ne donne la date de sa construction. Toutefois, nous savons qu'elle fut construite un peu après les portes Saint-Louis et Saint-Jean, mais encore sous l'administration de M. de Frontenac. L'attaque des Anglais contre Québec en 1690 ouvrit les yeux des ministres du roi sur les dangers que courait la colonie, et, M. de Frontenac, en profita pour se faire donner les crédits dont il avait besoin pour compléter les fortifications de la capitale. M. de Lery, dans son *Journal des travaux des fortifications de Québec*, nous laisse entendre qu'il refit la porte Saint-Nicolas ou du Palais dans l'été de 1757. Un peu après 1823, la porte du Palais fut reconstruite sur le modèle des portes Nola et Herculanium de l'ancienne ville de Pompéi. Cette porte disparut en 1873 afin de rendre la rue du Palais plus praticable. C'est l'entrepreneur Nicolas Piton qui obtint le contrat de démolition de la belle porte Saint-Nicolas ou du Palais.

La porte Hope

La côte de la Canoterie conduit de la rue Saint-Vallier aux rues des Ramparts et Sainte-Famille. C'est sous le régime anglais, en 1786, que les autorités militaires percèrent une porte dans les fortifications qui fermaient la côte de la Canoterie dans la plus grande partie de sa largeur. Henry Hope était alors lieutenant-gouverneur de Québec. Il avait remplacé Henry Hamilton. M. Hope était populaire dans la capitale et c'est la population de Québec qui donna son nom à la porte construite sous son administration. De 1823 à 1832, la porte Hope fut refaite presque en entier. En 1840, on lui fit subir de nouvelles réparations assez coûteuses. Cette porte exista pendant quatre-vingt-sept ans. En 1872, pour se rendre aux exigences du trafic, les autorités militaires consentirent à la démolition de la porte Hope. Elle fut démolie en avril 1873. Le conseil de ville, en reconnaissance des études publiées sur le vieux Québec par sir James M. Lemoine, lui donna une partie de la pierre de la porte Hope. Sir James M. Lemoine reconstitua en partie la porte Hope sur sa propriété de Spencer Grange. Sur la base du monument, sir James M. Lemoine replaça l'inscription qui avait été mise sur la porte Hope en 1786: *Henrico Hope — Copiarum duce et provinciae sub praefecto — protegente et adjuvante — exstructa — Georgii III regi nostro anno XXVI et salutis 1786.*

La porte Prescott

La porte Prescott se trouvait dans la côte la Montagne, un peu en bas de l'escalier qui conduit à la rue Buade. Cette porte, contrairement à une opinion assez répandue, ne datait pas du régime français. Elle fut construite en 1797, sous l'administration du général Robert Prescott, qui lui donna son nom. La porte Prescott fut entièrement reconstruite en 1823. Au temps où les régiments anglais tenaient garnison à Québec, une garde composée d'un sous-officier et d'une dizaine de soldats se tenait continuellement à la porte Prescott. Un corps de garde était attaché à la porte. La côte la Montagne était alors la seule rue qui conduisait du quartier commercial de Québec à la haute ville. On comprend tous les ennuis que subissaient les charretiers et

conducteurs de voitures qui avaient à passer par cette porte relativement étroite. Le conseil de ville obtint la démolition de la porte Prescott en 1871. Le travail de démolition fut commencé le 31 juillet 1871.

La porte Kent

La porte Kent n'a jamais été une porte *militaire*. C'est un ouvrage municipal. Les autorités militaires autorisèrent le conseil de ville de Québec à percer les fortifications, à peu près à égale distance entre les portes Saint-Louis et Saint-Jean afin de permettre à la population du faubourg Saint-Jean de communiquer plus facilement avec le centre de Québec. La pierre angulaire de la porte Kent fut solennellement mise en place le 11 juin 1879 par la princesse Louise (fille de la reine Victoria et petite-fille du duc de Kent), épouse du marquis de Lorne, alors gouverneur général du Canada, du lieutenant-gouverneur Letellier de Saint Just, du maire et des échevins de Québec et de plusieurs milliers de citoyens. La reine Victoria voulut bien contribuer de ses deniers à la construction de la porte Kent, pour rendre hommage à la mémoire de son père, le duc de Kent, qui avait été si populaire parmi les Canadiens français pendant ses quatre années de séjour à Québec. Les dessins et les plans de la porte Kent furent faits par M. Charles Bailly, architecte, ingénieur de la ville de Québec.

P. G. R.

LE RETOUR DE SIR GEORGES-ÉTIENNE CARTIER AU PAYS

Sir Georges-Étienne Cartier avait fait la traversée de l'océan sur le steamer *Prussian* pour aller consulter les célébrités médicales de l'Europe. C'est le même steamer qui ramena ses restes au pays. Le 9 juin 1873, quelques minutes après minuit, le *Prussian* entra dans le port de Québec avec son funèbre colis. Le steamer du gouvernement le *Druid* sur lequel la famille de sir Georges et quelques amis étaient montés, se rendit à la rencontre du *Prussian*. Le

corps fut alors placé dans la chapelle ardente érigée sur le *Druid*. Dans la matinée, le grand vicaire Cazeau dit une messe de requiem dans cette chapelle ardente. Pendant toute la journée, les visiteurs se pressèrent à bord du *Druid*. Tous voulaient rendre un dernier hommage à l'illustre disparu. A six heures du soir, le convoi quitta le quai de la Reine pour se rendre à la cathédrale. Des milliers de personnes suivirent le cortège. Le canon tonnait toutes les minutes. Les porteurs des coins du poêle étaient le maire Pierre Garneau, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, l'honorable Gédéon Ouimet, sir Narcisse-F. Belleau, les honorables juges Jean-Thomas Taschereau et Andrew Stuart, les honorables Thomas McGreevy et Isidore Thibaudeau, et MM. Richard R. Dobell et George O'Kill Stuart. Le clergé vint au devant du cortège jusqu'au détour de la côte La Montagne. A la cathédrale, c'est l'abbé Antoine Racine, desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste, un des grands orateurs du Canada-français, qui fit l'éloge funèbre de sir Georges-Étienne Cartier. Son discours fut une belle pièce d'éloquence. Après le chant du libera, le convoi retourna au *Druid* dans le même ordre et par le même chemin, accompagné par la famille du défunt, le lieutenant-gouverneur Caron, les membres du Conseil Privé, les officiers réguliers et de la milice, les juges, les ministres, les députés, et des milliers de citoyens. A 8.30 heures, le *Druid* se mettait en route pour Montréal où devait se faire l'inhumation. Le 9 juin 1873 fut un jour de deuil pour Québec. Amis et adversaires du disparu se rendaient compte que la race canadienne-française venait de perdre son meilleur homme.

LE DOCTEUR ÉDOUARD ROUSSEAU

Le docteur Édouard Rousseau fut pendant plus d'un quart de siècle le médecin le plus populaire et, probablement, le plus employé du populeux faubourg Saint-Roch, à Québec. Il était connu dans tous les foyers, peut-être plus chez les pauvres que dans les maisons des riches. Né à Saint-Pierre-Becquets le 28 avril 1807, du mariage de Joseph Rousseau

et de Josephite Trudel, M. Rousseau fut admis à la pratique de la médecine le 21 juillet 1830, et s'établit à Saint-Roch de Québec où il exerça sa profession presque jusqu'à sa mort. Chaud patriote, le docteur Rousseau ne cachait pas ses opinions. En 1837-1838, il faillit plusieurs fois être arrêté. Le docteur Rousseau joua un rôle important dans l'évasion des patriotes Dodge et Theller de la citadelle de Québec en octobre 1838. D'après des témoignages dignes de foi, c'est même lui qui cacha les deux prisonniers dans sa maison après leur évasion. C'était risquer beaucoup car si les sbires de sir John Colborne avaient arrêté Dodge et Theller dans la maison du docteur Rousseau, celui-ci aurait été condamné à plusieurs années de prison sinon à l'exil. Le docteur Rousseau fit presque continuellement partie du conseil de ville de Québec de 1843 à 1863, soit pendant près de vingt ans. Il décéda à Québec le 19 juin 1883, à l'âge de 76 ans. Le *Canadien* du 20 juin 1883 disait du docteur Rousseau: « M. Rousseau était un type tout particulier et dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont vu et connu. Comme citoyen, on a vu autrefois le docteur Rousseau prendre part à toutes les affaires civiques, se mêler à tous les mouvements importants, à tout ce qui pouvait être de quelque intérêt pour Québec. Comme médecin, il a toujours joui d'une réputation digne d'envie. Il a eu longtemps le monopole de la clientèle, dans Saint-Roch. Aussi lucrative qu'elle avait été nombreuse, sa clientèle lui avait permis de réaliser une certaine fortune, et retiré depuis plusieurs années de la pratique active, il jouissait d'une aisance relative vaillamment acquise. »

L'INTÉRIEUR DE LA MAISON DE L'HABITANT

« L'intérieur de la maison de l'habitant canadien doublée de planches de sapin, avec un plafond supporté par des poutres énormes, si on les compare à la hauteur et à la grandeur de la maison, est simple. Point de luxe, mais une grande propreté et beaucoup de confort. Dans la pièce d'entrée, qui sert à la fois de cuisine et de chambre à coucher,

voici d'abord la large cheminée, avec l'âtre ouvert et le foyer de pierres plates, la crémaillère et les chenets, la pelle à feu, le grand chaudron et les marmites, des poêlons et des lèchefrites, des tourtières, un gril, une bombe, tout un régiment d'ustensiles, car la batterie de cuisine de la ménagère canadienne a été de tout temps bien garnie. Au dessus de la corniche, sont rangés les fers à repasser, un fanal de ferblanc, des chandeliers.

« Au fond de la pièce s'élève le lit du maître et de la maîtresse de la maison, le lit garni de la communauté, comme on dit solennellement dans les actes des notaires. C'est un véritable monument, dominé par un baldaquin, élevé de quatre ou cinq pieds, garni d'une paillasse de coutil, d'un matelat, d'un lit de plume, avec couvertes et draps de laine, des taies d'oreiller et un traversin couverts d'indienne rouge, puis la courtepointe. Dans cet énorme lit, tiendraient sans peine les sept frères du petit Poucet et les sept filles de l'ogre, avec leurs pères et leurs mères; on y pouvait dormir dans tous les sens, en long et en large, en diagonale, sans jamais tomber dans la ruelle.

« Parfois ce lit a été la seule dot de la femme, et il passe dans les familles de père en fils, car il ne tombe point dans les partages.

« Les couchettes des enfants, beaudets ou berceaux, dorment à l'abris de ce meuble monumental.

« Le reste du mobilier est des plus sommaires : cinq ou six chaises de bois avec siège en paille, un rouet à filer avec son dévidoir, un métier à tisser la toile, une huche, une table, deux ou trois coffres peints de couleur criarde, rouge ou bleu, une commode, puis, près de la porte, le *banc aux seaux*.

« En hiver, un poêle en fer, que l'on chauffe incessamment nuit et jour, tient le centre de la pièce. C'est le véritable foyer où convergent hommes, femmes et enfants, ustensiles de maison ou de ferme. Tout s'y rencontre dans un pêle-mêle abracadabrant ; On y prépare à la fois la nourriture de la famille et la pâtée des bestiaux, on y réchauffe les vêtements; on y déglace les instruments de travail ». (J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lawzon*, vol. IV, p. 183).

PREMIÈRES PRISONS DES FEMMES A MONTRÉAL

Sous le régime français, la privation de la liberté, avec ou sans assujettissement au travail, ne paraît pas avoir été une des peines réservées aux délinquants, car les administrateurs de la Nouvelle-France n'avaient ni le personnel, ni les fonds nécessaires pour les loger, les vêtir et les nourrir pendant des semaines, des mois ou des années. Autant que possible, on les condamna, à la réparation d'honneur, on les châtia corporellement, on les expulsa d'une partie du pays ou de tout le pays; exceptionnellement, quand l'arrêt spécifiait une détention de durée on envoya des criminels du sexe masculin aux galères du roi... en France.

Pour les femmes et pour certaines «offenses», on voulut punir différemment, en la quatrième décade de la fondation de Montréal.

A partir de 1686, surtout, les cas d'inconduite sans être fréquents, contrariaient beaucoup les autorités. A ce sujet le gouverneur de Denonville et l'intendant de Champigny écrivirent à Sa Majesté et voici l'étonnante décision qui leur fut transmise.

«1687, 30 mars — Mémoire du Roy. A MM. de Denonville et de Champigny... Pour ce qui est des femmes de mauvaise vie, Sa Majesté n'a pas approuvé la proposition qu'a faite M. de Denonville de les renvoyer en France, vu que ce ne serait pas une punition assez grande pour empêcher les suites de ce désordre; mais Elle veut qu'il les fasse travailler par force aux ouvrages publics, comme à tirer de l'eau, à servir des maçons, à scier du bois et à d'autres ouvrages pénibles, afin que ce châtiment, se faisant à la vue de tout le monde, soit d'un plus grand exemple en ce pays.»(1)

«Ce décret empreint d'absolutisme» ne paraît pas avoir été accueilli favorablement et ce doit être alors que MM. les Seigneurs de Montréal décidèrent d'ériger ou d'aménager une maison pour interner les personnes du sexe féminin. Elle existait en 1689, puisque le 28 mars, une femme qui subissait un procès pour inconduite est logée, pendant

(1) Documents historiques, I, 3.

l'instruction préparatoire, dans la « prison destinée aux filles et aux femmes »... (2)

Où fut cette prison? Celle des hommes était rue Notre-Dame, (près de la rue St-Laurent de nos jours), mais nous n'avons pu localiser l'autre.

C'est évidemment à cette maison que Lamothe de Cadillac fait allusion dans son mémoire du 28 septembre 1694, mémoire qui reste fameux par la malice de ses propos contre les autorités religieuses.

Entre autres choses, il dit que M. le comte de Frontenac avait aboli le *Hiericho* qui était une maison que MM. du Séminaire de Montréal avaient fait bâtir pour renfermer les filles... (3) Et il ajoute une série de racontars trop sensiblement généralisés et exagérés.

Pourquoi ce nom de Hiéricho ou Jéricho, comme on dira plus tard? Nous ne trouvons rien qui nous renseigne dans les ouvrages sur les prisons de France, ni dans les grandes encyclopédies.

En quelle année ce Jéricho fut-il clos? Nous pouvons offrir une réponse vraisemblable. Ce dut être en 1693, car en cette année Louis XIV informe la colonie « qu'il a jugé à propos de remplacer le tribunal seigneurial de Montréal par une justice royale... MM. les Seigneurs de Montréal conserveront la propriété du greffe, mais ils n'auront plus à fournir les prisons »... (4).

* * *

Cinquante ans s'écoulaient avant qu'il soit question d'un autre « asile » plus ou moins semblable au premier et c'est l'histoire de l'Hôpital général des Sœurs grises qui va nous renseigner. Nous en détachons le passage qui suit en l'abrégeant légèrement, parfois en changeant quelques mots.

« M. Antoine Déat, prêtre de Saint-Sulpice et curé de Ville-Marie, (5) profita de l'esprit d'initiative de Mme d'Youville pour l'intéresser à une autre catégorie d'infortunées... dignes de pitié. Pasteur plein de vigilance et de zèle, il souffrait de voir les désordres se multiplier dans

(2) Archives judiciaires de Montréal.

(3) Archives du Canada, Série 7, vol. 13, pp. 230-265.

(4) *Les tribunaux et les officiers de justice à Montréal. 1648-1760*, par E.-Z. M. et Archives du séminaire de Montréal.

(5) Il fut curé d'office de 1730 à 1760.

sa paroisse. Pour remédier au mal, il eut souhaité depuis longtemps ouvrir aux filles tombées un lieu de refuge et de retraite. Des instances faites auprès du ministre des colonies pour obtenir sa coopération à une œuvre si utile à la conservation des bonnes mœurs et à l'honneur des familles étaient restées sans effet.

«Il fut plus heureux auprès de l'intendant Hocquart. Muni de son autorisation, il pressa Mme d'Youville de recueillir chez elle ces pauvres égarées, afin de les ramener au sentiment de l'honneur et à la pratique de la vertu, toujours disposée à entreprendre le bien que la Providence et les intérêts des âmes semblaient exiger d'elle, la charitable Mère (accepta)... Douze chambres furent immédiatement préparées dans les étages supérieurs pour servir de refuge. On donna à ces appartements le nom de Jéricho, nom qu'avait déjà porté une maison ouverte autrefois par le séminaire pour le même usage et que le comte de Frontenac avait jugé à propos de supprimer.

«Mais ce n'était pas toujours tâche facile que de tenir ces victimes du vice renfermées; et bien souvent on avait à lutter contre les complices de leurs désordres. Un jour entre autres, un soldat, outré de dépit, se présente à la porte de l'hôpital. (Armé d'un pistolet) il déclare être prêt à (faire feu) sur Mme d'Youville, si elle ose refuser de lui rendre l'objet de sa passion. On accourt prévenir la fondatrice et la presser de se soustraire à un péril si éminent... Mme d'Youville ne laissa pas de se rendre auprès de l'étranger. Et, sans rien perdre de son calme habituel, d'un regard tranquille, d'une voix contenue elle lui signifie de se retirer. Vaincu par l'autorité de cette parole et la dignité modeste qui l'accompagne le soldat s'éloigne silencieux et confus.

«Ne pouvant rien obtenir de la fermeté de Mme d'Youville, les libertins portèrent ailleurs leurs réclamations. Sur ces entrefaites, Gilles Hocquart rentré en France, venait d'être remplacé à l'intendance par François Bigot. On eut lieu de constater que le nouvel administrateur ne partageait pas en tout les vues de son prédécesseur. Aux plaintes qui lui furent faites contre Mme d'Youville au sujet des femmes renfermées à l'hôpital, il se persuada que le zèle de la fondatrice était exagéré. La pratique qu'elle avait adoptée de leur couper les cheveux lui servit de prétexte pour improuver sa conduite. Il la menaça de pour-

suites judiciaires, si elle continuait à en agir de la sorte. «Pour remédier à de pareils abus, ajoutait-il, je vous enjoins expressément de ne recevoir à ce *Jéricho*, aucune fille ou femme que par mon ordre que je vous enverrai par écrit, lorsque je jugerai à propos d'en faire renfermer. Je compte que vous ne retombez plus dans la faute que vous avez faite; s'il en était autrement j'y remédierais efficacement(6)».

«Des dispositions si peu bienveillantes, jointes à des restrictions aussi formelles, n'étaient pas de nature à assurer longue vie à l'œuvre que les hospitalières avaient embrassé avec tant de zèle. D'autres difficultés survenues dans la suite les obligèrent à s'en désintéresser peu à peu; et bien à regret elles durent tout à fait l'abandonner(7)».

* * *

Ce récit établit le fait que Montréal eut un second *Jéricho*, mais à quelle date fut-il inauguré? Mère d'Youville ne put prendre possession provisoire de l'institut des Frères Charon qu'en 1747. Comme l'immeuble était en fort mauvais état, il fallut faire de grosses réparations. Est-il possible que Mère d'Youville ait pu recevoir des «pensionnaires» avant le départ de l'intendant Hocquart, au mois de septembre 1748? En 1749, le savant suédois, Kalm, mentionne «l'Hôpital général récemment confié à dame Youville»... «demi-couvent hors des murs et qui est complet».

Au mois d'octobre 1750, Mgr de Pontbriand, (d'accord avec le gouverneur général et l'intendant) enlève l'administration de l'Hôpital à dame d'Youville pour la donner à des religieuses de Québec. Cependant l'affaire n'eut pas de suite et dame d'Youville reprit possession de l'immeuble en 1751 (8).

Reste à savoir maintenant, quand *Jéricho II* cessa d'héberger ses hôtes d'une classe spéciale.

E.-Z. MASSICOTTE

(6) Lettre du 17 août 1750. Note de l'auteur.

(7) L'Hôpital des Sœurs de la Charité, tome I, pp. 142-145.

(8) Cahier des Dix, n° 2, 1937, p. 152.

DENIS-JOSEPH RUETTE D'AUTHEUIL

On s'est souvent demandé en quelle année s'était marié Denis-Joseph Ruette d'Autheuil, gendre de Madame Bourdon, et dont la descendance est nombreuse au Canada. Voici un extrait de son contrat de mariage reçu par Le Cat et Plastrier, notaires à Paris, le 6 décembre 1647.

Contractants: Denis-Joseph Ruette, esc., Sr Dautheuil, demeurant à Paris, rue St-Honoré, dans l'enclos du palais cardinal (royal), paroisse St-Eustache, fils de défunt Jean Ruette, esc., Sr du dit lieu Dautheuil et de la Rousselière, et de Delle Catherine Esnault, et Dame Anne Gasnier, veuve de défunt Mre Jean de Clément du Vuault, chev., Sgr de Monceaux, capitaine de trois compagnies de chevaux-légers pour le service du roi, demeurant à Paris, rue St-Thomas du Louvre, paroisse St-Germain de l'Auxerrois, stipulant pour Delle Claire-Françoise de Clément du Vuault, fille du dit défunt. Sgr de Monceaux, et d'elle.

Assistent, du côté de la future: la duchesse de Longueville, Dame Marie Chaunoy, aïeule maternelle de la dite Delle Claire-Françoise, veuve de Mre Claude Gasnier, vivant bourgeois de Paris, honorable homme Antoine Regnier, marchand apothicaire, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de Dame Marie Gasnier, sa femme, Delles Catherine et Claude Gasnier, sœurs, ses tantes maternelles, Dame Marguerite de Clément du Vuault, sa cousine germaine paternelle, épouse de Mre Hertrus (? Arthus) Boisguyon, chev., Sgr de Préville, Delle Eléonore de Clément du Vuault, fille majeure, aussi cousine germaine paternelle, Mre Anne du Rollot, chev., Sgr et baron Daquiny, de Vaudreuil, de la Londe et de la Croiset, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, maître-d'hotel ordinaire de sa Maison, gouverneur et baillif pour Sa Majesté des villes et châteaux de Caen et de Louviers, cousin paternel à cause de Dame Françoise Doffiny, son épouse, Mre de Lasere, conseiller du roi et maître ordinaire de sa Chambre des Comptes de Dauphiné, cousin paternel, Me Henry Fortier, aussi cousin maternel, etc.

Assistent, du côté du futur: Charles de Crequy, prince de Poix, Mre Marin Ruette, curé de Chatincourt,

frère aîné du dit Sr Dautheuil, noble homme Gilles Robiet, conseiller du roi, receveur payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin paternel, noble homme Jean Bareux, conseiller du roi, trésorier de la cavalerie légère de Mgr le duc d'Orléans, cousin maternel, noble homme Jean Marie, conseiller du roi, receveur payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin maternel, etc.

(Enregistrements au Chatelet de Paris. Archives Nat. Série Y, 186, f°111)

BERNEVAL

LES ARPENTEURS LEGENDRE

La famille Legendre avait une prédilection marquée pour la profession d'arpenteur. Dans l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle nous voyons huit membres de la famille Legendre embrasser cette profession. Voyons :

François Legendre, 21 mai 1792.

Louis Legendre, 16 juin 1800.

Jean-Baptiste Legendre, 1er avril 1816.

Bénoni Legendre, 3 mars 1831.

François-Félix Legendre, 23 février 1832.

Édouard-Hospice Legendre, 28 août 1848.

Jean-Baptiste-O. Legendre, 19 janvier 1849.

Félix Legendre, 12 mai 1853.

Et il est probable que notre liste ne soit pas complète.

P. G. R.

RÉPONSES

Le septième enfant (vol. XLV, p. 368) — Le septième enfant, d'après le populaire, a le pouvoir de guérir d'un bon nombre de maladies. D'où vient cette superstition?

Sans savoir exactement *d'où vient cette superstition*, je me permettrais de verser au dossier les constatations que je rencontre dans la *Correspondance de Bossuet*, éditée par Urbain et Lévesque, à Paris, chez Hachette, au tome septième, à la page 47. Le volume porte le millésime de 1913.

L'évêque de Maux a été amené à faire une déclaration sur le sujet dans une lettre du 27 mars 1695, adressée à Madame l'Abbesse de Faremoutiers (madame de Beringhen). Voici le texte de cette réponse que faisait Bossuet à la dite dame de Beringhen au sujet du septième garçon.

«Vous voulez bien, madame, que j'aie l'honneur de vous dire que je ne me suis jamais mêlé de ces *septièmes garçons*, que pour les empêcher de tromper le monde en exerçant leur prétendue prérogative, qui n'a aucun fondement. Le Roi ne touche plus de ces sortes de gens que dans le cas qu'il touche les autres, c'est-à-dire dans le cas des écrouelles. Ainsi tournez, madame, la charité que vous avez pour ce jeune homme, qui paraît un fort bon enfant, au soin de le consoler, et de le rendre capable de renoncer à une prétention qui n'est que superstition.»

Les éditeurs de la *Correspondance* ajoutent en note un passage tiré de J.-B. Thiers, *Traité des superstitions* (Avignon, 1777, t. I, p. 442): «Dans plusieurs parties de la France s'est répandue une croyance populaire que «les septièmes garçons, nés de légitimes mariages, sans que la suite ait été interrompue par la naissance d'aucune fille, peuvent guérir des fièvres tierces et quartes, et même des écrouelles, après avoir jeûné trois ou neuf jours avant que de toucher les malades.»

L'abbé Georges ROBITAILLE

Le Père Félix et les mères canadiennes (vol. XLV, p. 368) — Le Père Félix a fait, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, aux alentours de 1865, l'éloge des mères canadiennes.

Qui voudra me signaler le discours du Père Félix? Telle est la question posée au *Bulletin*.

Il se trouve que j'ai déjà eu l'occasion de compulsier l'excellent Père Jésuite. J'avais même particulièrement remarqué sa *station* de 1860. «Le progrès de la société par la famille.— Le progrès de la famille par Jésus-Christ.— Décadence de la famille.» Enfin la sixième conférence de ce Carême portait en titre: «Le progrès dans la famille par la maternité chrétienne». C'est dans cette conférence que le père Félix touchait aux mères canadiennes. Tout à la fin de ce dernier discours de 1860, le prédicateur de Notre-Dame s'écriait: «La femme mondaine a peur de souffrir; elle fuit les enfantements douloureux; la femme chrétienne ne se croira jamais trop mère: et jamais elle ne pensera avoir assez souffert pour le bonheur de ses enfants; pareille à celles que l'on rencontre encore partout dans les populations chrétiennes du Canada, et qui estiment que dix ou douze enfants sont à peine assez pour l'honneur et la joie de leur maternité: fille d'Eve prévaricatrice, mais instruite aux leçons du Christ réparateur, elle accepte sans murmure la loi proclamée sur notre berceau; à force de courage pour braver la mort et de dévouement pour donner la vie, elle répond par tous ses enfantements à tous les appels de Dieu.»

L'abbé Georges ROBITAILLE

Le baron Auguste de Diemar (vol. XXXIII, pp. 37 et 128) *Le Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1928-1929, page 129, nous donne certains renseignements sur Auguste de Diemar. Dans une lettre de Mgr J.-O. Plessis au curé de la Baie-du-Febvre, l'abbé Charles-Vincent Fournier, en date du 15 mai 1819, Mgr Plessis «permet à M. Fournier de marier, en face de l'église catholique, un ancien baron allemand, Auguste de Diemar, qu'il a bien connu à Québec, où sa première femme est morte. Il a pris pour femme, devant un ministre protestant, à York, la fille qu'il désire marier maintenant devant l'Église catholique. Cette fille se nomme Charlotte Jaudoin.» Cette dernière était sa troisième épouse.»

De Diemar semble avoir demeuré à Kamousraska de 1790 à 1801. En 1802, il demeurait à Maska. De là, il serait passé à Montréal d'où il partit pour le haut-Canada,

en 1812; il demeurait près du Fort Érié (*B. R. H. Vol. XXXIII*, p. 37).

En 1819, nous le retrouvons à la Baie-du-Febvre où il semble être arrivé en 1817 (*R. A. P. Q. 1928-29*, p. 129). Il demeura en cet endroit jusqu'en 1830.

En 1831, il habite Contreccœur où il était encore en 1838. (*Histoire de Sorel*, p. 198). C'est le baron Auguste de Diemar que l'on semble avoir pris, à la Baie-du-Febvre, pour Auguste Louis de Caulaincourt (*Histoire de la Baie-du-Febvre*, pp. 148 et SS).

Richard LESSARD

OÙ FUT SIGNÉE LA CAPITULATION DE MONTRÉAL ?

Il fut un temps où les cochers de fiacre ne manquaient pas de signaler aux touristes qu'ils promenaient autour de la montagne, uneasure délabrée en laquelle avait été signée la capitulation de Montréal. Il ne s'en disait pas plus. Tout à coup, il y a cinquante ans, surgirent deux versions qui semblaient ajouter une page superbe à l'héroïque histoire de Montréal.

Dans le *Journal du Dimanche* du 23 février 1884, Stanislas Côté, écrivain notoire (1), commençait la publication de « Jean et Jeanne Soriol », légende sur la capitulation de Montréal. Il désignait l'endroit précis où le document avait été signé, puis racontait le rôle qu'avait joué dans cet événement pénible la famille Soriol.

Le narrateur débutait ainsi : « Sur le bord de la route si connue qui conduit de la ville de Montréal au village de la Côte-des-Neiges, à main gauche, en plein milieu d'un petit champ de jardiniers, le passant d'aujourd'hui voit, sans y prêter beaucoup d'attention, trois pans de mur délabrés, noircis par l'âge, s'émiettant lentement, comme à regret, sous les coups du temps, et dont il ne restera bientôt que de rares vestiges éparpillés ça et là, dont la génération qui va

(1) Né à Saint-Jean, en 1846, avocat puis journaliste. Décédé à Longueuil en 1920.

suivre, aussi oublieuse que la présente génération, n'aura guère souci. Pourtant, ces vieux murs tenaces, construits comme savaient en construire nos aïeux, ont leur légende . . . Ce fut dans cette maison même que le *général de Lévis*, au mois de septembre 1760, après s'être vu refuser les honneurs de la guerre, obéissant, la mort dans l'âme, aux ordres du marquis de Vaudreuil *dut signer* la capitulation ».

Le lecteur faisait ensuite connaissance avec la famille qui habitait la maison « historique ». Cette famille se composait de Juliette Lauzon, veuve du soldat Antoine Soriol et de deux enfants : Jean Soriol, né en 1735 et Jeanne Soriol, née en 1737.

Dès la signature de la capitulation, le jeune Soriol commence une série d'attaques contre les conquérants. Finalement, il est tué dans l'île Sainte-Hélène par un détachement commandé par un officier écossais, l'amoureux de Jeanne Soriol.

C'est en ce récit, semble-t-il, que notre grand Louis Fréchette trouve la matière d'un poème épique qu'il incorpore dans sa *Légende d'un peuple*, bien qu'il dise en note « avoir recueilli les faits de la famille Sauriol » (c'est ainsi qu'il orthographie le nom).

Le poète Fréchette débute comme Stanislas Côté, en situant la fameuse habitation, mais il ne s'accorde pas avec son devancier sur les personnages. Sauriol père, se prénomme Luc, c'est un vieux traître et il n'a avec lui que sa femme et son fils Jean. Pour le poète, le logis des Sauriol est « presque un petit manoir » et c'est en icelui que le *marquis de Vaudreuil*, non pas Lévis, *va capituler devant Amherst*.

Mais « le père ni le fils n'avaient capitulé ». Cette même nuit, Jean Sauriol attaque la cavalcade des officiers anglais retournant à leur camp et les « crible à outrance ». Durant les trois mois suivants, l'hécatombe ne cesse pas. Exaspéré, Amherst aurait une fois envoyé vingt soldats pour l'arrêter, il n'en revint que trois. Enfin, traqué en plein hiver dans sa cachette sur le mont Royal le fougueux tirailleur fait sauter sa tanière et avec lui les cent hommes qui voulaient l'arrêter. Ainsi durant l'automne et l'hiver de 1760, « Un vaincu tenait seul une armée en haleine ».

Le poète avait donc eu des renseignements plus précis que le romancier, ou bien, il avait plus d'imagination.

Quoiqu'il en soit, ces versions en prose ou en vers sont toutes deux entachées d'inventions fabuleuses avérées.

Prenons d'abord les personnages :

a) Aucune famille Sauriol n'habitait Montréal en 1760. Il y avait à Saint-Laurent, un Sorieul dit Sansoucy dont les descendants ont changé, longtemps après la capitulation, leur patronyme en Soriol, puis Sauriol

b) Aucun Sorieul, en 1760, se prénommaient Antoine, Luc ou Jean ; aucun n'avait épousé une demoiselle Lauzon.

Abordons maintenant la capitulation :

Ni le commandant des troupes, M. de Lévis, ni le gouverneur général, M. de Vaudreuil, ne sortirent de la ville pour aller signer la capitulation. On procéda de façon rationnelle, chacun en ses positions.

Reportons-nous au mois de septembre 1760. Trois armées fortes de 16,000 hommes cernent Montréal. Le général Haviland est sur la rive sud du Saint-Laurent ; le général Murray entoure l'est et le nord de la ville ; les troupes du général Amherst sont campées à l'ouest, depuis la Pointe Saint-Charles jusqu'à la montagne.

Montréal n'a que 3,500 soldats, peu de munitions, peu de vivres et les fortifications sont en mauvais état. Une disette règne dans tout le pays. (1)

Voyons maintenant ce que rapportent les documents français et anglais que nous allons fondre et résumer, car ils sont bien connus.

Le formidable effectif des conquérants est en place le 6 septembre. Fantassins et artilleurs passent la nuit sous les armes. Le 7 au matin, M. de Bougainville et un officier se présentent au général Amherst. L'entretien est bref. Il y a suspension d'armes et M. de Vaudreuil, avec l'assentiment des dirigeants fait soumettre un projet de capitulation. Le général Amherst écrit en marge de chaque article le refus ou l'acceptation entière ou partielle, puis le projet est renvoyé à la ville.

« M. de Lévis et les principaux officiers protestent avec rigueur contre un certain point . . . Ils voulaient opposer une résistance désespérée en vue d'obtenir de meilleurs conditions pour l'armée . . . »

(1) Voir Désiré Girouard, *Lake St. Louis, Old and new*, p. 221.

Cependant, M. de Vaudreuil « *refusa de sacrifier l'intérêt général de la colonie au profit de l'orgueil militaire des officiers* ».

Que serait-il arrivé si la résistance *avait été désespérée* ? Église, chapelles, couvents, hôpitaux et nombre de demeures pouvaient être démolis par l'artillerie des assiégeants ; civils, vieillards, femmes, enfants auraient été fauchés immanquablement. Lévis aurait-il alors obtenu ce que réclamait son « orgueil militaire » ? On peut en douter.

* * *

Il est des légendes qui agrémentent l'histoire et on les accepte quoique fausses. Mais il en est d'autres qu'on devrait inhumer. Dans les deux fictions citées, on attribue un rôle absurde aux généraux. Pourquoi les faire rendre, la nuit, loin, hors de la ville pour signer la reddition, quand il est su que tout se passa différemment ? Pourquoi, en plus, cette folie de massacre dont aucun historien n'a parlé et qui aurait pu donner lieu à de sévères représailles ?

* * *

Assez sur cette question, abordons-en une autre. D'où vient la légende ? Qu'est-ce qui a pu lui donner naissance ? Nous croyions qu'elle n'existait que chez nos compatriotes, mais il n'en est pas ainsi.

En 1922, un journaliste interviewait le marquant joaillier Henry Birks qui fêtait son 82^{ème} anniversaire de naissance. Entre autres souvenirs, « il racontait que ses parents avaient demeuré en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges, vis-à-vis le réservoir de Westmount. En sa jeunesse, disait-il, il y avait une maison de pierre où est le réservoir et il se répétait que c'était dans cette maison qu'avait été signée la capitulation de Montréal, le 7 septembre 1760 ».

La tradition, vers 1840, devait se borner à rappeler le fait suivant : Amherst, durant l'investissement de Montréal, avait logé dans la maison plus tard habitée par la famille Sauriol. C'est là que le général anglais avait étudié les articles de la capitulation, qu'il avait annoté le document, qu'il l'avait définitivement reçu avec la signature de M. de Vaudreuil, enfin, qu'il en avait transmis un duplicata au désolé gouverneur.

N'est-ce pas tout ce que l'on peut accorder au soutien de la tradition ?

Aux exploits dramatiques mis au jour par des conteurs, fin-XIXe-siècle, est-il possible d'ajouter créance ? Mieux vaut donc ne pas insister.

E.-Z. MASSICOTTE.

LA FAMILLE BOUSQUET (1) (Suite et fin)

Gilles Lauzon, chaudronnier, un autre artisan du fer, semble lui aussi avoir été mêlé à la vie de Jean Bousquet durant assez longtemps.

Le Chirurgien Antoine Forestier assiste au contrat de mariage de Jean, il assiste également au mariage de la fille de Jean Bousquet.

Il apparait comme l'ami de la famille Bousquet et semble surtout avoir connu son épouse Catherine Fourier.

Claude Raimbault et son épouse sont aussi des amis intimes de notre colon, ils assistent à son contrat de mariage et sont souvent cités dans divers actes. Leur fille fut marraine de Geneviève le 9 dec 1673 Jean Vaine fut parrain au baptême de Marie Bousquet le 27 sep 1681 alors que Marie Moyen épouse de Sidrac Dugué en fut la marraine.

Simon Guillory, aussi armurier, fut parrain au baptême de Geneviève Bousquet. Jean Gervaise ancien arquebusier, marguillier de Notre Dame semble avoir été l'ami le plus intime de notre colon.

Pierre Caillé tailleur, ancien marguillier de Notre Dame assistait aux deux contrats de mariage de Catherine Fourier, il signe le bail à ferme de Jean Bousquet le 13 novembre 1675.

Voilà quelques uns des amis de notre colon.

Monsieur E.-Z. Massicotte dans le *Bulletin des Recherches Historiques* volume 23 n° 11, raconte sous le titre « La Saint-Éloi et la Corporation des Armuriers à Montréal au 17^{iè}. siècle » qu'en 1676 Pierre Gadois, René Fezeret, Jean Bousquet, Olivier Quesnel dit Tourblanche et Simon Guillory tous armuriers, arquebusiers ou serruriers, s'unirent en société et décidèrent de chômer le premier décembre de chaque année jour de la fête de saint Éloi, leur vénéré patron. En 1678

(1) C'est par erreur que cette étude a été intitulée La famille Bousquet à Laprairie dans le dernier n° du *Bulletin*.

le pain bénit fut donné par le sieur Gadois et le bedeau le servit à tous les invités en finissant par Guillory. Ce dernier crut à une insulte et dans l'après midi à l'issue d'une partie de cartes la chicane commença entre Fezeret et Guillory. Fezeret fut le point de mire de tant de plaisanteries qu'il jugea sage de se retirer. Trouvant que Fezeret ne s'éloignait pas assez vite Bousquet voulut le pousser il s'ensuivit une mêlée. Ce document tendrait de prouver avec celui un peu plus haut mentionné que Bousquet n'était pas homme à se faire marcher sur les pieds.

Voici maintenant la famille du premier fils de Jean Bousquet et de Catherine Fourier, Jean 2. marié par contrat le 25 novembre 1703 à Louise L'Huissier fille de 15 ans de Jacques L'Huissier et de Catherine Clérice. Louise L'Huissier fut inhumée à St. Sulpice 13 nov 1793 (70 ans).

Louise : D ? . . . m. à Repentigny le 29 oct 1721 à Pierre l'Escarbot, fils de Jean et de Marie Anne Beaudoin. m. 2. St. Sulpice 11 jan 1751 à Nicolas Han dit Chaussé, s. St. Sulpice 13 nov 1793 agée de 80 ans.

Jean Baptiste : b. Repentigny 28 fev. 1706, s. Repentigny 8 mars 1706.

M. Magdeleine : b. Repentigny 16 jan 1707, m. Repentigny 18 nov. 1737 à J. Bte Prud'homme, m. St. Sulpice 13 nov. 1758 à Christin dit St. Amour, s. St. Sulpice 12 nov. 1789.

Michel : b. Repentigny 4 aout 1708, s. Repentigny 24 mars 1729.

Françoise : b. Repentigny 18 mai 1710, m. Repentigny 13 fev. 1730 à Pierre Ratel de Berthier.

Jean Baptiste : b. Repentigny 5 jan. 1712, s. Repentigny 13 jan 1712.

Marie Catherine, b. Repentigny 25 jan 1713, m. Repentigny 27 oct. 1738 à Eustache Harnois, s. L'Assomption 22 juil. 1777.

Pélagie : b. Repentigny 15 jan 1715, s. L'Assomption 12 sep 1760, m. Repentigny à François Chagnon.

Maurice : b. Repentigny 13 avril 1716, m. Repentigny 24 sept. 1742 à Charlotte Desmarais, Charlotte mourut à Repentigny le 14 fev 1789.

Louise : b. Repentigny 9 nov 1717, s. St. Sulpice 26 jan 1764, m. St. Sulpice 15 juil 1743 à Marguerite Rivest.

Charles : b. Repentigny 25 avril 1719, s. Repentigny 24 juin 1763, m. Repentigny 10 jan 1746 à Madeleine L'Archevesque.

Marguerite : b. Repentigny 19 fev. 1721, s. St. Sulpice 24 fev 1791, m. Repentigny 14 fev. 1746 à Alexis Rivest.

Jean : b. Repentigny 11 nov. 1723, s. Repentigny 20 fev. 1726.

Marie Elizabeth : b. Repentigny 13 mai 1725, s. Longue Pointe de Montréal le 6 avril 1803, mariée à Michel Desmarais, fils de feu Michel, le 14 nov. 1746.

Marie Jeanne : b. Repentigny 19 fev. 1728, s. Repentigny 19 juin 1728.

Louise Amable : b. Repentigny 31 mars 1729, m. St. Sulpice 8 jan 1759 à Joseph Beignet.

Ignace : b. Repentigny 20 oct 1730, sep. Repentigny 6 nov. 1730.

Jean Baptiste : b. Repentigny 24 oct 1731.

Marie Thérèse : b. St. Sulpice 23 avril 1722, m. Repentigny 6 nov 1741 à Louis Desmarais, 2 — m. St. Sulpice le 25 oct 1779 à André Mazuret veuf de Elizabeth Pion.

Voilà la liste aussi complète que possible des dix-neuf enfants de Jean Bousquet et de Louise L'Huissier. Toute cette branche, descendants de Jean Bousquet s'établit sur la rive nord du fleuve tandis que celle de son frère, Pierre, choisit Varennes, sur la rive Sud, pour élever sa famille. Ses descendants sont aujourd'hui disséminés à Montréal, dans la vallée du Richelieu, dans St. Hyacinthe et jusqu'aux États-Unis où nous avons pu obtenir environ 250 adresses de familles Bousquet demeurant dans les États-Unis.

Jean Bousquet (1) fut l'un des pionniers de Repentigny et de St. Sulpice. En effet nous voyons en date du 15 février 1721 que Jean Bousquet, comparait avec plusieurs autres — voir page 290 Rapport de l'Archiviste 1921-22 — pour diviser la paroisse de Repentigny, afin d'avoir moins loin à faire pour venir à l'église.

Les descendants de Jean 2 ont fourni un assez grand nombre de « voyageurs » qui s'engagèrent à différents traités de fourrures. La liste des engagements compilée sous les soins de M. E.-Z. Massicotte nous fournit les dates de ces différents engagements.

(1) Registre des Audiences.

27 mai 1740, engagement de Charles Bousquet au sieur Nicolas Cotin pour aller au fort Pontchartrin du Détroit (Étude Simonnet).

Le 27 mai 1743 engagement de Charles Bousquet à Sieur Marin Laperrière et de Quindres par le Sieur Jacques Hervieux, pour aller à la rivière St. Joseph. Le 18 juin 1743 le même Charles Bousquet apparait sur le rôle des engagés des canots pour la traite des pelleteries.

Son frère Maurice plus âgé que lui s'engage le 25 juin 1741 au Sieur Paul Lamargue de Marin et Cie pour aller au poste de Michillimakinac. Son autre frère Louis âgé de 23 ans s'était engagé l'année précédente le 23 mai 1740 au Sieur Neveu La Noret pour aller lui aussi à Michillimakinac. Nous avons fait un relevé complet de tous ces actes qui en disent long sur la vie de nos ancêtres et laisse supposer qu'ils ne devaient pas être cousus d'or.

Cependant à l'ordonnance de 1759 on peut voir que Louis Bousquet, habitant de St. Sulpice, eut droit à une redevance de 1186 livres. Ce n'était pas énorme si l'on considère que son cousin Pierre, habitant de la Rivière Chambly, a droit à une redevance de 4564 livres.

Comme le cadre de cet article ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'étude de cette lignée qui pourtant est très intéressante, nous nous bornerons là et vous parlerons de la lignée établie à Varennes puisque c'est de celle-là surtout dont il est question dans la présente étude.

Pierre Bousquet, quatrième fils de Jean et de Catherine Fourier né à Montréal le 22 janvier 1679 se marie à Varennes le 16 janvier 1702 devant M. de St. Claude prêtre curé de Varennes, avec Marie Banlier, baptisée à Contrecoeur le 16 novembre 1684 et décédée le 25 oct. 1759 à Varennes. Huit enfants naquirent de ce mariage.

Jean Baptiste : b. Varennes 20 nov 1702, s. St-Denis 8 aout 1777 (75 ans), m. Repentigny 29 oct 1726 à Marguerite Provost, 2-m. Varennes 15 juin 1738 à Madeleine Guion (Guyon).

Marie Josephte : b. Varennes 31 août 1704, s. St. Denis 25 mars 1788, m. Varennes, 28 jan 1728 à Joseph Ledoux.

Pierre : b. Varennes 7 fev 1707, s. St. Denis sur Richelieu 30 dec 1780, m. Varennes 8 juin 1733 à Louise Guyon, baptisée en 1712 et inhumée à St. Denis 31 jan 1780.

Charles : b. Varennes 17 jan 1709, s. St. Denis 8 août 1756, m. Varennes 12 nov. 1731 à Judith LeBrodeur.

Claude : b. Varennes 15 janvier 1711, s. Varennes 18 oct 1778, m. Varennes 16 jan. 1736 à Marie Hébert.

Louis : b. Repentigny en 1712, s. Repentigny 8 sep 1784, m. à Marie Louise Desmarais qui avait été baptisée à Repentigny en 1716 et fut inhumée à Repentigny le 16 jan 1782.

Nicolas (ancêtre de la lignée établie à Varennes), b. Varennes 13 fev 1713, s. Varennes 11 mai 1790, m. à Notre-Dame de Montréal le 7 jan 1739 à Véronique Leduc.

Marguerite : b. Varennes 22 fev 1715, s. Varennes 3 oct 1755 (40 ans), m. Varennes 8 fev 1734 à Christophe Lebrodeur.

Dans un contrat passé devant le notaire Fouché en date du 8 avril 1749 où le sieur Jean Monjeaux, capitaine de milice de Varennes s'engage de construire « une maison de pierre sur pierre, un solage de pierre » et prend l'engagement de lui livrer la maison « la clef à la main » entre l'habitation de sieur LeBrun et celle de Barthelemy Collet où sera située la dite maison à la feste de la saint Michel de la présente année. Cette maison était construite moyennant la somme de 525 livres, payables comme suit 200 livres payables le dimanche suivant et le reste au cours du mois de février de l'année suivante.

Quarante-trois ans avant ce contrat le sieur Michel Messier sieur de St. Michel seigneur du Cap St. Michel de Varennes concédait à Pierre Bousquet la « quantité de 6 vingt arpents de terre à prendre et commencer, quatre arpents de large, proche le Fort des Grandes eaux de la grande Rivière, Fleuve St. Laurent sur trente arpents de long en suivant le même rond de vent. Cette terre était voisine de Jacques Ledoux et de Nicolas Choquet. Comme on peut le constater Pierre Bousquet et Marie Banlier son épouse s'établissaient définitivement à Varennes quatre ans après leur mariage.

Le père de Marie Banlier, Mathurin, avait eu un contrat de concession du seigneur St. Ours le 6 novembre 1673 par devant Antoine Adhémar notaire. Cette ferme se trouvait à St. Ours. Elle comptait trois arpents de front par 30 de profondeur entre la concession de Pierre Meunier dit Lapière de l'autre côté au Nord Est aux terres non concédées du sieur de St. Ours. Cette acte de concession est passé

en la maison seigneuriale du seigneur de St. Ours par devant les témoins P. Ménard et Jean Riout.

Nous avons remarqué que trois des fils de Pierre Bousquet et de Marie Banlier décédèrent à St. Denis sur Richelieu. En 1740, année de l'érection de St. Denis en mission religieuse, vingt deux familles y étaient déjà établies. M. le chanoine Allaire dans son Histoire de St. Denis nous dit que sur l'emplacement actuel du village vivaient, avec leurs femmes et leurs enfants, Joubert, Saint-Germain, Dudevair, Poulin et Jetté.

En remontant la rivière on trouvait Dubreuil, les quatre frères Bousquet (Claude, y a vécu de nombreuses années et finalement revint s'établir à Varennes ou il décéda) Lacroix, Charpentier, Ledoux et Laperle.

Jean Baptiste, l'ainé de la famille de Pierre, s'établie à St. Denis en 1732, Pierre son frère en 1733, Claude le cinquième fils de Pierre en 1736 et enfin Charles en 1737. Ces quatre fils de Pierre avaient grandi à Varennes, c'est de là que leur père et mère les avaient vus partir à la découverte et au défrichement de nouvelles terres de St. Denis. Les courageux colons s'étaient groupés dans la partie supérieure du Bord-de-l'eau. Jean Baptiste possédait six par trente arpents de terre. Cette ferme resta cinq générations aux mains des descendants. Pierre quitta bientôt le bord de la rivière pour s'enfoncer au troisième rang. C'est à ce dernier ainsi qu'à Jean Baptiste que remontent tous les Bousquet qui peuplent les nombreuses paroisses de l'Yamaska et du Richelieu.

L'avant dernier enfant de Pierre et de Marie Banlier demeura toute sa vie à Varennes. C'est de lui que descend la branche qui existe encore dans Varennes en la personne du Dr Gaspard Bousquet.

Il avait épousé à Montréal, le 7 janvier 1739, Véronique Leduc fille de Charles et Angélique Chevalier. Véronique Leduc avait été baptisée à Montréal le 16 sep. 1716. Elle décéda à Varennes le 7 mai 1802. Au contrat de mariage passé devant J. Bte Adhémar, notaire, Nicolas est dit habitant du Cap St. Michel en la Seigneurie de Varennes et doué sa future épouse de 600 livres de douaire. Elle se réserve le droit de reprendre ses habits, linge, hardes, bagues et bijoux et son lit garny et généralement tout ce qu'elle a apporté. Nicolas déclare dans cet acte qu'il a une terre

sur la Rivière Richelieu en la seigneurie de Contrecoeur sans aucun bâtiment, de trois arpents de largeur par soixante arpents de profondeur, cette terre était située près de celle de Charles Bousquet.

Enfants nés du mariage de Nicolas et Véronique Leduc, Marie Archange : b. Varennes 11 sep 1739, s. Varennes 27 sep 1739.

Thérèse : b. Varennes 23 juin 1741, s. Varennes 23 mai 1763, m. Varennes 3 fev 1761 a Louis Rebilleau dit LaJoye Louis Rebilleau s'est remarié a Varennes le 21 mai 1764 à Véronique Brodeur.

Marguerite : b. Varennes 5 jan. 1743, sep. Varennes 15 avril 1744.

Joseph : b. Varennes 10 mars 1744, s. Varennes 16 avril 1744.

Amable : b. Varennes 15 juin 1752, s. St. Mathias 26 juin 1801, m. Varennes 26 fev 1770 à Charles Tetro (Amable mourut subitement).

Jean Baptiste : b. Varennes 17 février 1747 s. Varennes 14 sep 1751.

Nicolas : b. Varennes 30 sep 1750 (continuateur de cette lignée), marié à Varennes sous le nom de Jean Baptiste, le 27 avril 1767, à Charlotte Messié dit St. François et remarié à Varennes le 22 nov. 1796 à Monique Berger dit Rougeau veuve de Jean Baptiste Desrocher de Varennes.

Marie Archange : b. Varennes 5 janvier 1756, s. St. Hyacinthe 4 fev 1820, m. Varennes 20 fev. 1775 à Louis Picard fils de feu Joseph Picard et Angélique Déry dit La Tour. Marie Archange était veuve de Joseph Picard lorsqu'elle décéda à St. Hyacinthe.

L'avant dernier enfant de Nicolas et Véronique Leduc, Jean Baptiste, épousait à Varennes le 27 avril 1767 Charlotte Messier dit St. François fille mineure d'Augustin et de Charlotte Mongeau. Charlotte Messier avait été baptisée à Varennes le 14 sep 1744 elle décéda à Varennes le 11 mars 1786.

ENFANTS NÉS DE CE MARIAGE

Marie Charles : b. Varennes 3 mars 1768, m. à Belœil 7 nov. 1803 à Charles Métilly dit St. Onge.

Anonyme : b. et s. à Varennes 19 août 1769.

Jean Baptiste (continuateur de cette lignée à Varennes), b. Varennes 19 août 1770, s. Varennes 17 sep 1844, m. Varennes 10 oct 1796 à Marie Rivard.

Marie Ursule : b. Varennes 4 août 1772, s. Belœil 20 fev 1855, m. à Belœil le 28 avril 1800 à Philippe Hébert.

X *Josephte* : b. Varennes 4 mai 1775, s. Varennes 13 avril 1822, m. Varennes 7 fev 1803 à Jacques Brodeur dit Lavigne.

Charlotte : b. Varennes 17 juil. 1777, m. Longue Pointe de Montréal le 27 fev 1797 à Antoine Archambault.

Marie Véronique : b. Varennes 30 juin 1778, m. Longue Pointe de Montréal le 24 avril 1797 à Joseph Olivier Marcot. Elle est appelée Marie Josephte.

Marie Françoise : b. Varennes 29 mai 1780, s. Varennes 14 août 1780.

Véronique : b. Verchères 2 juil 1782.

Marie Angélique : b. Varennes 23 sep 1783, s. Varennes 5 nov 1783.

X *Josette*, veuve de Jacques Brodeur s'est remariée à Boucherville le 11 février 1816 à Antoine Gauthier, fils majeur de Jos. et Magdeleine Donais.

Jean Baptiste, le troisième enfant de Jean Baptiste et de Charlotte Messier épousait à Varennes le 10 oct 1796 Marie Rivard fille de Joseph Rivard et de Marguerite Hébert. Marie Rivard fut baptisée à Varennes le 19 mai 1780 et fut inhumée au même endroit le 15 fev 1857.

ENFANTS NÉS DE CE MARIAGE

Marie : b. Varennes 27 juil. 1797, s. Ste. Julie 27 sep 1880. m. Varennes 5 oct 1819 à Antoine Veronneau. Voir contrat de mariage le 2 oct 1819 devant Alexis Pinet, notaire.

Julie : b. Varennes 9 oct 1800, s. Varennes 6 juil 1842, m. Varennes 1er oct 1822 à Joseph Provost veuf de Des Anges Jodoin, m. 2. Varennes 12 février 1833 à Louis Provost.

Henriette : b. Varennes 9 juil 1821, s. Varennes 20 oct 1841, m. Varennes 5 fév. 1833 à François Provost.

Adélaïde : b. Varennes, 27 fev. 1811, m. Varennes 24 fev. 1829 à Paul Brodeur (voir contrat de mariage devant le notaire Pinet le 24 fev 1829.

Louis Villon : b. Varennes 21 mai 1817, s. Varennes 15 juin 1817.

Marie Zoé : b. Varennes 13 août 1818, m. Varennes 13 fev. 1838 à Moysse Petit, fils majeur de Joachim et Marie Jodoin.

Emilie : b. Varennes 11 sep 1802, s. Montréal 22 nov. 1872, m. Varennes 20 jan 1824 à Jean Jodoin, fils majeur de René Jodoin et Élizabeth Laforme.

Toussaint : b. Varennes 1er nov 1806, s. Varennes 11 nov 1865, m. Varennes 20 jan. 1835 à Sophie Dalpé dit Pariseau (c'est le continuateur de la lignée).

François Narcisse : b. Varennes 13 jan 1809, s. Montréal 23 mai 1865 ? m. Varennes 26 jan 1836 à Elmyre Choquet, fille mineure d'Amable Choquet et de feue Josephthe Lozeau.

Nazaire : b. Varennes 25 avril 1815, m. Chambly le 3 fév. 1845 à Aurélie Daragon.

Hubert : b. Varennes 24 mars 1824, s. Longueuil 15 juil 1911, m. à Varennes 6 fev 1854 à Octavie Brunel.

François Xavier : b ? ? m. Verchères le 21 sep 1824 à Angélique Lussier.

Toussaint Bousquet, épousait à Varennes le 20 janvier 1835 Sophie Dalpé fille de feu Gabriel et de feue Angélique Brodeur. Sophie Dalpé avait été baptisée à Varennes le 31 décembre 1814 et décéda à Varennes le 7 dec 1883. Il naquit de ce mariage cinq enfants.

Louis : b. Varennes 27 juil 1836, s. Verchères 8 juil 1891. M. Verchères le 12 oct 1858 à Odile Bussière, fille mineure de Janvier Bussière et de Marie Justine Lucier. Elle avait été baptisée à Verchères le 20 mars 1842 et décéda au même endroit le 15 juin 1915.

Azarie : b. Varennes le 25 janvier 1842, il décéda à Verchères mais fut inhumé à Varennes le 12 nov 1923 à l'âge de 81 ans. Il s'était marié à Laprairie le 29 mai 1871 à Marie Sophronie Mélanie Coupal, fille de Amable et Sophie Longtin. Melle Coupal était née à St. Philippe de Laprairie le 11 fev 1848 et décéda à Varennes le 30 mai 1885. Azarie, quatre ans plus tard épousait en secondes noces Marie Onésime Vanier le 9 mars 1889 à St. Léonard de Port Maurice de Montréal fille majeure de Georges et de défunte Marguerite Brouillette dit Bernard. Marie Onésime Vanier mourut à Varennes le 29 juil 1913 de ces deux mariages il avait eu huit enfants du premier et une fille du second.

Félix : b. Varennes 13 sep 1844 grand père de l'auteur de ces lignes, m. Varennes 11 fev 1868 à Louise Choquet,

filles de Joseph et Eulalie Choquet qui mourut sans enfant le 6 fev 1870 et fut inhumée à Varennes le 9 février 1870. Felix convola en secondes noces en la Cathédrale de Montréal le 27 janvier 1874 avec Herminie Bussière, veuve de feu Joseph Jarret dit Beauregard, veuve depuis trois ans. Herminie décédait à son tour à Verchères où elle fut inhumée le 21 nov 1890 elle était née le 4 mai 1851. Neuf enfants naquirent de cette seconde union. Felix, encore relativement jeune, et ayant une grosse famille à prendre soin convolait de nouveau en troisièmes noces à St. Sulpice le 17 oct 1892 avec Rose Delima Nantais. Felix eut avec cette dernière épouse deux enfants qui demeurent tous deux à Verchères.

Aurélie : b. Varennes le 11 dec 1847, s. Verchères 27 jan 1883, m. à Varennes 12 fev 1867 à Horace Bussière, fils d'Édouard et de Justine Simon.

Janvier : b. Varennes 13 janvier 1839, s. Varennes 19 nov. 1912, m. Boucherville 27 avril 1840 à Hélène Birs dit Desmar-teau, qui mourut et fut inhumée à Varennes le 28 juin 1920, de ce mariage naquirent 8 enfants dont le dernier Louis Gaspard, médecin à Varennes.

Et voilà l'histoire en résumé de deux cents soixante ans d'attachement au domaine ancestral.

Gérard BOUSQUET.

D'ABISAG LA SUNAMITE A MARIE CHAMBLY

(Suite et fin)

Le lendemain, Marie Chambly revenait devant le juge avec les emplettes qu'elle avait faites. Il en avait coûté à la succession Roze la somme de 70 livres 19 sols. C'est à peu près ce que Thaumur de la Source avait exigé pour ses services professionnels. Voici la quittance de l'Iroquoise:

« Du vingt deuxiesme febvrier 1702 de Relevée pard't
« Mon' Le Lieut' General susd.

« Est comparue francoise Goupil veuve du Sieur Cou-
raud La Coste Interprete par nous nommé doffice a marie
Chambly assistee de Lad chambly declare qu'elle a receu

Ce Jourdhuy en Consequence de n're sen'tce de hier du Sr Anth. pascaud Ex'cur testamentaire de deffunt Sr pierre Rose de la marchandise pour sabiller et q'ça esté En la p'nce de lad Goupil quy se montent a la Somme de Soixante dix livres dix neuf sols du pais dont et du tout lad Chambly a quitté et quitte led Sr pascaud & tous au' Ainsy que lad Goupil No' La Expliqué En p'nce du procur' du Roy En N're siège de laq'le déClara'on Led Sr pascaud p'nt a Requis acte octroyé po' luy servir ce q' de Raison fait et Donné aud ville marie par M. le Lieut Genneral susd le 22 fev' 1702.

JUCHEREAU DE ST DENYS
Adhemar (1)

Il n'est dit nulle part, ni dans les pièces que nous avons citées ni ailleurs, que Pierre Roze fût poitrinaire. C'est nous qui avons fait le diagnostic de phtisie. Mais franchement, après ce que nous venons de dire dans la première partie de ce travail, est-il possible de poser un autre diagnostic ?

Rappelons ici le cas d'un autre Canadien qui a été lui aussi allaité par une Sauvagesse. Il s'agit de Jean-Jacques Bréard. Ce conventionnel qui vit le jour à Québec et qui vota la mort du roi Louis XVI « sans appel au peuple et sans surcis », avait été mis en nourrice chez une Sauvagesse après sa naissance. Il s'en faisait gloire plus tard à la tribune de la Convention ; comme si, avec le lait de la fille des bois, il eût sucé la liberté. « J'ai sucé le lait d'une sauvage », s'écriait-il. Un peu comme cet autre Canadien qui disait : « J'ai du sang anglais dans les veines ! » Voir Robert La Roque de Roquebrune, *Les Canadiens dans la révolution française* dans *Nova Francia*, VI, 260.

Gabriel NADEAU.

(1) Registre des Audiences, f. 60 lv.

LA PENSION DE FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

C'est à la fin de l'année 1863 que François-Xavier Garneau, malade, et à bout de forces, offrit sa résignation de greffier de la cité au conseil de ville de Québec. Cette résignation fut remise au comité des finances pour étude et celui-ci, le 8 janvier 1864, recommandait au Conseil d'accepter la résignation de M. Garneau et de lui donner une pension annuelle de deux cents louis, à partir du 1er mai 1864. On a souvent félicité le conseil de ville de Québec de ce geste. Le fonds de pension municipal n'existait pas encore, et, légalement, l'employé qui se retirait du service de la ville n'avait pas droit à une pension. C'est donc une faveur que le conseil de ville accordait à M. Garneau. Oui, mais, malheureusement, il nous faut avouer que cette *faveur* ne fut pas accordée unanimement. Le rapport du comité des finances fut adopté par un vote de quatorze à cinq. Les conseillers qui votèrent pour la pension Garneau furent : MM. Richard Alleyn, John Hearn, Louis-Abdon Côté, John Giblin, Jean-Baptiste Pruneau, Abraham Hamel, Joseph-Étienne Bolduc, Rémi-F. Rinfret dit Malouin, Philippe-J. Jolicœur, Louis-Joseph Roy, Jean-Baptiste Renaud, Thomas Burns, William Kirwin, Joseph Bowles. MM. James Dinning, John Lemesurier, William Hossack, Charles Saint-Michel et Félix Lavoie, trois Anglais et deux Canadiens-français, votèrent contre le projet de pension à M. Garneau. MM. Saint-Michel et Lavoie ne donnèrent aucune raison pour justifier leur vote étrange. Quant à MM. Dinning, Lemesurier et Hossack, leurs raisons étaient tellement enfantines et futiles que le conseiller Hearn, qui leur répondit, n'eut aucune misère à faire voir tout le ridicule de leur opposition. M. Dinning apporta comme argument qu'un capitaine de l'armée anglaise qui, parfois, avait payé sa commission 1800 louis se retirait avec une pension de cinq chelins par jour. Ce conseiller oubliait qu'un homme qui paie sa commission 1800 louis est riche, qu'il ne sert que pour l'honneur et qu'il peut se passer de pension en se retirant. Le fond de l'histoire est que MM. Dinning, Lemesurier et Hossack n'avaient pas encore digéré certaines pages de *l'Histoire du Canada*, de M. Garneau.

LES RUES DE QUÉBEC

La rue Saint-Charles

La rue Saint-Charles fait communiquer de l'avenue Parent à la rue Saint-Ambroise.

Un procès-verbal de Florent de la Cetièrre, commis du grand-voyer, du 10 juillet 1717, parle de la rue qui doit régner depuis celle du Sault-au-Matelot, le long du coteau du Séminaire, qui sera désormais réglée sous le nom de la rue Saint-Charles.

Cette rue Saint-Charles prit son nom de l'abbé Charles Glandelet, qui occupait alors un poste important au Séminaire et devint le supérieur de cette maison quelques années plus tard.

Cette rue Saint-Charles de la basse-ville a changé de nom. Nous ignorons l'origine du nom de la rue Saint-Charles de Saint-Sauveur

L'avenue Tourangeau

L'avenue Tourangeau va de la rue Saint-Vallier dans la direction du sud.

M. Adolphe Guillet dit Tourangeau, notaire, fut maire de Québec de 1863 à 1866. Nommé directeur de la poste à Québec le 5 juillet 1883, M. Tourangeau décéda le 8 octobre 1894

La rue Saint-Bernard

La rue Saint-Bernard conduit de la rue Saint-Vallier dans la direction de l'ouest. Elle est toute entière sur les anciens terrains de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu lors de l'ouverture de cette rue, lui donnèrent le nom de Saint-Bernard en souvenir d'une de leurs fondatrices, Anne Lecointre, en religion la Mère de Saint-Bernard, qui arriva à Québec le 1er août 1639. Elle décéda le 5 août 1679, à l'âge de soixante-huit ans.